

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 24 juin 2026

Point 21 de l'ordre du jour

Nomination des commissaires aux comptes

Délibération n°26-06-32

Conformément à l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 modifiée relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises, le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, désigne les commissaires aux comptes de l'École nationale des ponts et chaussées :

Titulaires : GRANT THORNTON, représentée par Mme Hélène BARON BUAL, associée – 29 rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine
FORVIS MAZARS, représentée par Mme Valérie RIOU, associée – 45 rue Kléber 92300 Levallois-Perret

Suppléants : CABINET IGEC (Institut de gestion et d'expertise comptable), suppléant de GRANT THORNTON ; représenté par M. Pascal LECLERC, – 22 rue Garnier 92200 Neuilly-sur-Seine
CABINET CBA, suppléant de FORVIS MAZARS, représenté par M. Alain CHAVANCE – 45 rue Kléber 92300 Levallois-Perret

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 24 juin 2026.

Le Président du Conseil d'administration,


BENOIT DE RUFFRAY

Nombre d'administrateurs présents ou représentés :

POUR : 20 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0